La finalité de ce service est de contribuer à l'optimisation des recrutements des entreprises et de l'emploi des Demandeurs d'emploi.

**OBJECTIFS**: Il s’agit d’un travail collaboratif permettant de construire des interventions complémentaires ou spécifiques en apportant : des outils / méthodes adaptées aux situations et/ou une vision complémentaire des situations que les CDE rencontrent avec des entreprises

Ce service s’adresse aux conseillers entreprise qui souhaitent :

* questionner des situations rencontrées avec des entreprises
* construire ou co-construire des dispositifs intégrant des méthodologies issues de la psychologie du travail
* investiguer des méthodes ou pratiques
* appréhender des cadres théoriques
* etc.

**Le Service rendu par les Psychologues du travail :**

Les Psychologues du travail peuvent intervenir en appui au recrutement lorsque des caractéristiques psychologiques sont déterminantes dans les opérations de recrutement. Ainsi, selon les besoins, leur appui porte sur :

* la définition des besoins en recrutement
* l'analyse complémentaire de postes
* les dispositifs, méthodes et outils de recrutement
* des éléments d'aide à la décision

L'intervention des Psychologues peut s'avérer particulièrement utile pour les situations de recrutement où :

* la personnalité joue un rôle majeur
* des traits de personnalité et/ou des capacités de raisonnement spécifiques sont requis
* une formation est indispensable ou inhérente au cadre d'emploi (formation à la prise de fonction, alternance, etc.)
* une évolution d'emploi est envisagée
* des obstacles apparaissent : emplois atypiques, compétences particulières ou non disponibles sur le territoire, absence de dispositif de qualification, difficultés récurrentes avec les mêmes entreprises, etc.

**FONDAMENTAUX**

* Les modalités de mise en œuvre de ces appuis se différencient selon les sites, la nature des demandes des CDE / des entreprises et les propositions méthodologiques de chaque Psychologue.
* Responsabilité et autonomie :
* Le psychologue décide et répond personnellement du choix et de l'application des méthodes et techniques qu'il conçoit et met en œuvre et des avis qu’il formule.

